

CETTE DATTE SOUTIENT L'OCCUPATION ET L'APARTHEID

Exportations de dattes israéliennes en 2012 : **45 millions d'euros**. Les dattes constituent 15% des exportations israéliennes vers l'UE. La grande part de ces bénéfices est destinée à l'occupation et à l'implantation de **colonies illégales en Cisjordanie**.

Les colonies regroupent à peu près 20% de la population, mais contrôlent plus de 50% du territoire, elles détiennent la majorité des sources d'approvisionnement en eau, exproprient les terres les plus fertiles, et **les colons sont les seuls qui peuvent se déplacer librement à travers le territoire**.

Territoire historique de Palestine : 5,8 millions de Juifs et 6,1 millions d'Arabes palestiniens. Seuls les premiers ont le droit à la nationalité et aux droits que celle-ci leur confère. 2 millions de palestiniens ont un **droit de citoyenneté restreint** en Israël, alors que les 4 millions de Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie **vivent sous l'occupation militaire**. En plus, il existe **5 millions de réfugiés** palestiniens à qui l'on refuse le droit au retour sur les terres desquelles ils ont été expulsés.



www.boicotisrael.net

Les raisons pour ne pas acheter les dattes israéliennes

La plupart des dattes israéliennes se cultivent dans les colonies sionistes de Cisjordanie, dans les terres expropriées par la force aux Palestiniens. Presque la moitié des colons cultive ces dattes, ce qui leur permet d'obtenir d'importants bénéfices et de contribuer à la viabilité de leur projet sioniste.

En plus d'être illégales selon le Droit International, ces colonies sont le fer de lance d'un **système odieux d'apartheid et de nettoyage ethnique contre les Palestiniens**. Pour protéger et développer la colonisation, Israël expulse les Palestiniens de leurs maisons et de leurs terres, leur refuse l'accès aux sources d'eau ; les agresse et les harcèle en leur empêchant de se déplacer dans leur propre pays, même pour accéder à leurs terres agricoles, leurs emplois, leurs écoles ou leurs hôpitaux; **les réduit à la misère en détruisant leurs cultures et leurs infrastructures, et en boycottant leur économie**.

Depuis 2005, la campagne internationale **Boycott Désinvestissement Sanctions** (BDS) à Israël exige que cette dernière respecte le droit international et les principes universaux des Droits de l'Homme. La campagne BDS s'inspire de la lutte des Sud-Africains contre l'apartheid et prend comme référence la campagne internationale victorieuse qui se mena contre le régime raciste.

Comment les reconnaît-on ?

Les dattes israéliennes sont généralement de la variété *medjoul*, appelée aussi *jumbo*, plus grandes, d'une couleur plus foncée et plus chères que d'autres qu'on peut trouver sur le marché. Israël est le plus grand producteur mondial de dattes *medjoul* : 80% de la production est exportée vers l'Europe. Toutes les dattes de cette variété qui se vendent en Espagne sont importées d'Israël.

Sur l'emballage, on peut voir indiqué « provenance : Israël » ou alors « provenance : vallée du Jourdain ». Et quand la provenance n'est pas indiquée, il faut demander au commerçant l'origine des dattes mises en vente. Les entreprises qui exportent ces dattes sont : **Mehadrin, Carmel-Agrexco et Hadiklaim**, et leurs marques commerciales sont : **Carmel, King Solomon, Jordan River, Jordan Plains, Jordan Valley, Kalahari, Red Sea**, ainsi que la bien connue marque de Valence **El Monaguillo**.

Où se vendent-elles ?

De nombreuses épiceries qui vendent des fruits et/ou des fruits secs commercialisent ces dattes. Il existe aussi une variété bio dans les magasins spécialisés. Certaines chaînes de grande distribution comme El Corte Inglés et AhorraMas les vendent aussi.

Comment soutenir la campagne ?

Si vous êtes vendeur, ne vendez pas de dattes israéliennes et expliquez les raisons à vos clients. Si vous êtes consommateur, **refusez de les acheter** et exigez leur retrait des étals et la mise à terme de leur commercialisation au moyen de lettres ouvertes ou de feuilles de réclamations. Si vous souhaitez faire un peu plus, soutenez les agriculteurs palestiniens dont les terres n'ont pas encore été expropriées, et qui essayent de commercialiser leurs dattes malgré le siège imposé par l'Etat d'Israël. Cherchez-les auprès des boutiques et des distributeurs de produits de commerce équitable.